

L'avis d'appel public à concurrence a été publié sur le profil acheteur « eadministration64 », sur les petites affiches béarnaises et Pyrénées Atlantiques affiché aux portes de la Mairie le 20 MAI 2020

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de SALIES de BEARN – Place du Bayaà – 64270 SALIES DE BEARN –
Courriel – ag@salies-de-bearn.fr

Adresse du profil d'acheteur : eadministration.lafibre64.fr

Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principales : Collectivité territoriale

Département de publication : 64

INTITULE DU MARCHE : REF - 20FS001

Objet du marché : Achat de véhicules pour les services municipaux

Marché confié à des entreprises et/ou à des groupements d'entreprises

Ce marché n'est pas décomposé en tranches.

Le marché est réparti en 3 lots, désignés ci-après :

Lot(s)	Désignation
1	Achat d'un camion benne ou bi-benne pour le service maçonnerie
2	Achat d'un camion nacelle pour le service électricité-festivité
3	Achat d'un véhicule utilitaire pour le service bâtiment

Les variantes et option sont autorisées notamment pour des véhicules d'occasion

Délai de livraison : livraison avant le 30 novembre 2020

CRITERES D'ATTIBUTION : identiques aux 3 lots

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %

Délai de validité des offres : 120 jours (à compter de la date limite de réception des offres)

PROCEDURE PASSATION DES MARCHES : La présente consultation est lancée conformément à l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et au décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Elle est lancée en vue de l'attribution de marchés de fournitures

La procédure de passation utilisée est : **la procédure adaptée ouverte.**

Elle est soumise aux dispositions de l'article R2123-1 et suivants du décret n°2018-1075.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de recours est le : **TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU** - Villa Noulibos - 50 Cours Lyaudey - 64010 PAU Cédex – Tél. : 05 59 84 94 40 / Télécopie : 05 59 84 94 40 - Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr - Adresse internet (U.R.L) : <http://pau.tribunal-administratif.fr>

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Date de l'envoi de l'avis à la publication : 29/05/2020